

## DEMANDE GRATUITE

d'informations sur les legs, donations et assurances-vie.

Je souhaite recevoir, sans engagement et en toute confidentialité,

une documentation plus complète.

Je souhaite être contacté(e)

par téléphone pour un conseil personnalisé.

### Voici mes coordonnées :

M.  M<sup>me</sup>

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal

Ville .....

Téléphone *(facultatif)* .....

E-mail *(facultatif)* .....

Mention CNIL : les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées à être utilisées uniquement par le Fonds de dotation Don Bosco.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Fonds de Dotation Don Bosco au 02 98 30 35 40 ou [fonds.dotation@donbosco.asso.fr](mailto:fonds.dotation@donbosco.asso.fr)

Merci de retourner ce bulletin renseigné à :

FONDS DE DOTATION DON BOSCO

Parc d'Innovation de Mescoat  
29800 LANDERNEAU

[fonds.dotation@donbosco.asso.fr](mailto:fonds.dotation@donbosco.asso.fr)

Tél : 02 98 30 35 40

[www.donbosco.asso.fr](http://www.donbosco.asso.fr)

### LE LEGS

Le legs est un don que vous pouvez décider dès aujourd'hui mais qui n'interviendra qu'à votre décès. Ce don doit être fait par testament. Vous pouvez léguer vos biens à toute association ou personne de votre choix, en respectant toutefois la part réservée par la loi à vos enfants ou conjoint-e.

### LA DONATION

À la différence du legs, la donation vous permet de nous transmettre immédiatement, de votre vivant, un bien dont vous êtes propriétaire. Vous pouvez nous en céder la propriété ou simplement l'usufruit.

### L'ASSURANCE-VIE

Si vous êtes déjà détenteur d'une assurance-vie ou si vous projetez d'en souscrire une, sachez que le Fonds de dotation Don Bosco peut être désigné comme bénéficiaire de votre contrat : une solution porteuse de sens pour épargner en faveur des personnes fragilisées, en grandes difficultés ou en situation de handicap près de chez vous.



**Votre notaire  
est votre meilleur  
conseiller !**

Pensez également à prendre conseil auprès de votre notaire, il saura vous guider dans vos démarches.



Faites un  
**don**  
pour son avenir !



SOUTENEZ L'ACTION SOCIALE  
ET LES SOLIDARITÉS EN FINISTÈRE

**FONDS  
DE DOTATION**  
DON BOSCO Initier et développer les solidarités



# DONNEZ À VOTRE VIE LE SENS DE LA SOLIDARITÉ

*« Transmettre une partie de ses biens de son vivant ou l'envisager après son décès, est un acte fort et engageant.*

*Le Fonds de Dotation Don Bosco est habilité à recevoir des dons et des legs.*

*Votre engagement nous permettra de continuer à mettre en œuvre des actions de solidarité en direction des personnes fragilisées et en situation de précarité.*

*Grâce à votre soutien, nous intervenons chaque jour dans le Finistère. »*

Michel JEZEQUEL, Président du Fonds de Dotation  
et Yves Le BIHAN, Administrateur.

## SOUTENEZ NOS ACTIONS

Le Fonds de Dotation Don Bosco a pour objet de financer, en Finistère, des actions sociales, médico-sociales, sportives et culturelles, en direction de jeunes enfants, mineurs ou adultes en proie à des difficultés sociales, familiales, d'ordre professionnel, ou concernés par toute forme de dépendance.

*« Ensemble, défendons des valeurs humanistes permettant l'accès de tous les citoyens à une inclusion sociale dans laquelle la dignité de la personne, la construction de sa liberté et de son autonomie sont respectées. »*



## TÉMOIGNAGE

*« L' Association Don Bosco réalise depuis des décennies des actions solidaires de toutes natures en faveur des personnes fragilisées du fait de difficultés personnelles, familiales, professionnelles ou de handicaps.*

*Son action est exclusivement orientée en faveur des personnes déshéritées de notre département et les besoins en la matière sont immenses.*

*Par votre soutien, vous pouvez agir localement, tout en étant assuré(e) de l'usage effectif qui sera fait des fonds que vous aurez donnés. »*

Maître Eric CRENN, Notaire à Bourg Blanc

## AGISSONS

- **En direction de jeunes enfants et de leur famille en proie à des difficultés d'ordre professionnel, social ou familial**, par la création de places solidaires en crèche.
- **Auprès des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap** par la mise en œuvre d'actions favorisant leur épanouissement et leur intégration dans la société.
- **Pour le bien-être des enfants et adolescents confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance**, accueillis dans nos foyers, par la mise en place, entre autres, d'actions et séjours culturels.
- **En faveur d'adultes et de jeunes adultes en situation de précarité** par la mise en œuvre de dispositifs visant leur insertion au sein de notre société et leur retour à l'emploi, notamment en favorisant leur mobilité : accès au permis de conduire, prêt de véhicules...

